

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200228-D_2020_3_19-DE
Regu le 11/03/2020

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_3_19

L'an deux mille vingt, le vendredi 28 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 21 Février 2020

Présents : 13

Présents : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 16

Objet : Avances sur des
subventions communales 2020

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention est annuellement versée par la commune à l'association Tennis Club pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci, ainsi qu'à l'association Carnaval pour que cette dernière puisse assurer le bon déroulement du Carnaval, dont la date est prévue le samedi 28 mars 2020.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au versement d'une avance de subvention, avant le vote des subventions aux associations au titre de l'année 2020 qui seront voté à l'issue des élections, pour ces deux associations.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une avance de subvention en faveur de l'Association Tennis Club pour un montant de 1 500€ ;
- **DECIDE** d'attribuer une avance de subvention en faveur de l'Association Carnaval pour un montant de 400€ ;
- **PRECISE** que ces dépenses seront inscrites au budget 2020 sur le compte 6574 . ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 28/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 11/03/2020

Le Maire

Michel CARTERET.

